

QUESTIONS CFDT

1 - Impôts et déclaration

Depuis que la paie est centralisée :

- Les heures de diff sont payées avec beaucoup de retard (plusieurs mois)
- Il a fallu réclamer à la direction le courrier de déclaration des rémunérations pour vérifier ce qui est automatiquement affiché par les impôts
- Lorsqu'une erreur est constatée sur la feuille d'impôts, on n'a plus aucun recours auprès du service paie pour avoir un justificatif de notre employeur

Il faudrait que ces dysfonctionnements soient réglés au plus vite et que notre service d'administration du personnel local ait plus de latitudes pour pouvoir pallier ces manques.

R - Nous avons mené et menons les actions nécessaires en interne Snecma Propulsion Solide et auprès du Groupe.

2 - Pédagogie médicale

Après un arrêt maladie en longue durée on est en droit d'attendre, lors de la visite médicale de reprise obligatoire, autre chose qu'un "c'est pourquoi ?" méprisant. En général ces maladies sévères sont traumatisantes et le retour dans le monde du travail avec son stress quotidien, le "regard des autres" parfois, mérite d'être accompagné psychologiquement par celui qui est censé être le Médecin, celui qui est au courant de sa maladie. Ce n'est pas le cas.

D'autres personnes se plaignent qu'il règle ses problèmes personnels au téléphone lors d'une visite, sans prendre la peine de s'excuser.

D'autres comportements reprochables ont déjà été relatés ici par d'autres délégués du personnel.

De plus en plus de salariés préfèrent passer leur visite annuelle à l'extérieur plutôt que d'avoir à faire à lui.

Nous demandons par conséquent au Docteur en médecine de SPS de se reprendre et de faire correctement son travail avant d'en arriver à alerter madame le médecin inspecteur du travail.

R - Nous déplorons la forme de votre question tout en prenant note de vos remarques.

3 - Arrivées et départs

Où est passé le lien sous intranet permettant de connaître les arrivées et départ ? Cela permet de mettre un nom sur nos nouveaux collègues ou de savoir qu'untel que l'on croisait parfois est parti en retraite. Cela participe à nos relations dans l'entreprise et nous permet également de savoir si les chiffres annoncés et les motifs des départs sont plus ou moins exacts. Que nous travaillions dans une S.A. ne signifie pas que nous sommes une Société d'anonymes...

R - Actuellement, nous procédons à une simplification de l'outil Intranet qui explique la mise en sommeil temporaire de certains onglets.

4 - Des toilettes flambant neuves

Depuis moins d'un an les sanitaires ouest du bâtiment 3 ont été refaits. A la même époque l'année dernière, pour répondre à nos interrogations, vous nous aviez garanti que ce n'était pas qu'un simple "lifting de façade" mais que les problèmes de "bouchage" récurrents seraient également réglés. On a la preuve olfactive que non ces derniers mois. Est-ce que vous vérifiez la véracité de vos informations avant de nous répondre lors de ces instances

R - Une opération de débouchage a été réalisée par la maintenance des réseaux de façon à traiter les receveurs.

Un problème de configuration de réseau semble subsister. Les méthodes maintenance lancent une expertise du réseau interne au bâtiment 3, conformément à ce qui a été présenté au CHSCT.

5 - Questions habituelles

Combien de cadres d'un coefficient supérieur ou égal à 3A sont au régime horaire à ce jour ?

Nombre d'entrées après 9 heures avec retenue sur salaire (sur les 4 dernières semaines, par tranches de 5 minutes)

Nombre de sorties après 19 heures (sur les 4 dernières semaines, par tranche de 5 minutes)

Depuis la dernière réunion DP, combien y-a-t-il eu de sanctions, lesquelles et pour quels motifs ?

R - 68 cadres au coefficient supérieur ou égal à 3A sont au régime horaire.

Pas de retenues sur salaire faites sur la dernière période pour des entrées après 9 heures

Sorties > 19h

Tranche	Nb sorties > 19 h
de 1' à 5 minutes	41
de 6 mns à 10 mns	24
de 11 mns à 15 mns	14
de 16 mns à 20 mns	12
de 21 mns à 25 mns	16
de 26 mns à 30 mns	3
de 31 mns à 35 mns	6
de 36 mns à 40 mns	2
de 41 mns à 45 mns	4
de 45 mns à 1 heure	16
plus d'1 heure	8
Total	146

Aucune lettre n'a été adressée.

6 - Questions diverses

7 Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le 24 mai 2011 à 9 heures.

QUESTIONS SUD

1 - CDD

Combien de CDD présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)

R - Les informations concernant les contrats à durée déterminée relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 31 mars dernier.

2 - Intérim

Combien d'intérim présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et secteurs d'activités)

R - Les informations concernant les intérimaires relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 31 mars dernier.

3 - Détachés

Combien de détachés présents sur le site ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)

R - Les informations concernant les détachés relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 31 mars dernier.

4 - Solidarité

Nous réclamons l'embauche de tous les précaires occupant des postes pérennes.

R - Il n'y a pas de salariés temporaires sur des postes pérennes.

5 - Bâtiment 1E

Quand la porte d'entrée du rez-de-chaussée du bâtiment 1E sera changée ?

Vous nous avez répondu il y a plusieurs mois que l'état de la porte avait été vérifié et que vous alliez procéder à son remplacement (date et numéro de la commande).

R - Afin d'occasionner le moins de gêne possible pour les occupants de ce bâtiment nous prévoyons des travaux pendant la fermeture d'été 2011.

6 - Concomitance 1^{er} mai et Ascension

Nous vous demandons la liste exhaustive des salariés et ex-salariés (CDI, CDD, interim etc.) qui n'ont pas eu la régularisation. Nous vous demandons solennellement de répondre à cette question et nous vous rappelons que vous devez vous conformer au jugement du TGI favorable à Sud Métaux 33 qui date de près de 6 mois.

R - Aucune liste exhaustive ne sera communiquée, ce dossier sera traité comme déjà annoncé : envoi d'un courrier (pour validation de l'adresse), demande d'envoi d'un RIB (pour paiement), calcul, bulletin de paie et virement.

- 7 - Prévoyance Groupe : Gros risques
 Plusieurs cas nous ont été signalé concernant une perte de salaire net de plusieurs centaines d'euros lors d'absence longue durée pour maladie.
 Pourtant la publicité que vous avez faite lors de la mise en place de l'accord groupe mentionne un maintien du salaire net proche 100%.
 Les manques sur le salaire net sont-ils liés à "un léger différé de traitement" ?
 Nous demandons que la Direction ne retire pas du bulletin de paie des montants aussi conséquents ce qui pourrait générer des difficultés financières pour les salariés déjà en prise avec des ennuis de santé.

R - Cette situation est en cours d'analyse.

- 8 - Travail le 25 avril 2011
 Y-a-t-il des salariés qui ont travaillé le 25 avril 2011 ?
 Si oui, combien et pour quels motifs ?

R - Aucun présence ce jour là.

- 9 - Accord Amiante
 Combien de candidatures de salariés précaires ont été examinées comme le prévoit l'accord Amiante en 2010 et combien d'embauches ont été effectuées dans ce cadre ?
 Même question pour le premier trimestre 2011.

10.1.1 - Priorité d'examen de candidatures

Dans la limite des postes disponibles, les candidatures des salariés travaillant ou ayant travaillé en contrats à durée déterminée, en formation en alternance ou ayant effectué des missions intérimaires seront examinées en priorité.

A compétences adéquates et égales de plusieurs candidatures sur un poste ouvert à recrutement externe, ils bénéficieront d'une priorité de proposition d'embauche.

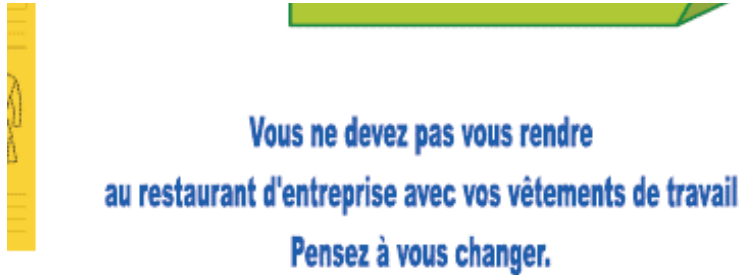
R - Cette disposition est respectée à chaque fois que possible.

- 10 - Stationnement moto
 Nous demandons que les salariés du bâtiment 18 puissent continuer à utiliser la partie bétonnée située après la porte d'entrée du bâtiment 18 pour le stationnement moto comme par le passé.
 L'emplacement au bâtiment 25 est insuffisant pour accueillir les 13 motos des personnels du bâtiment 18.

**R - La partie bétonnée située aux abords du bâtiment 18 ne constitue pas un endroit de stationnement pour les véhicules. Les bénéficiaires d'accès véhicules doivent respecter les zones de stationnement sur le site.
 Pour rappel, chaque bénéficiaire d'un accès véhicule s'est engagé à respecter les règles de sécurité et à ne stationner qu'aux emplacements autorisés.
 D'autre part, un plan d'aménagement pour le stationnement des véhicules deux roues motorisés est en cours d'étude.**

- 11- Vestiaires pour cyclistes
Où les cyclistes peuvent-ils se doucher et se changer sans faire intrusion dans les vestiaires déjà occupés ?
S'ils n'ont pas de vestiaire attribué, nous demandons qu'il leur en soit attribué un.
- R - Il n'est pas à l'ordre du jour de créer des vestiaires spécifiques. Les douches et vestiaires de secteurs peuvent être utilisés. Les situations qui resteraient sans solutions sont à remonter aux services généraux.**
- 12 - 200^{ième} vol Ariane
Combien a coûté à la Direction le "show" dans le hall du 1-2000 ?
Combien a coûté à la Direction la gratuité (sur une journée malgré le report d'un jour du vol) des boissons délivrées aux distributeurs automatiques ?
Combien a coûté à la Direction la prime événementielle octroyée à l'ensemble des salariés ?
- R - La retransmission a coûté moins de 5 K€. Les boissons ont été offertes par le fournisseur.**
- 13 - CILSO
Accueil > LE PERSONNEL > Organismes > sociaux > Logement
Pour les personnes n'ayant pas d'accès Internet, le site du CILSO est inaccessible alors que celui du GIC ne l'est pas.
Nous demandons que son accès soit ouvert à l'ensemble du personnel.
- R - Nous prenons en compte votre demande.**
- 14 - Compte rendu DP 2010
Nous demandons la mise sous intranet des Comptes rendus DP année 2010.
- R - Nous prenons en compte votre demande.**
- 15 - Compte rendu DP 2011
Nous demandons la mise sous intranet du compte rendu DP mars 2011.
- R - Nous prenons en compte votre demande.**
- 16 - Panneau d'affichage
Nous demandons une mise à jour du contenu des panneaux d'affichage à l'entrée des bâtiments (absence pour un certain nombre du contact vers l'inspection du travail) absence d'info dans la partie mutuelle etc.
- R - Nous prenons note de votre question qui nous surprend. En effet, nous venons de procéder à une actualisation. Par ailleurs, nous rappelons que l'affichage est consultable sous Intranet.**
- 17 - Site de transition
Le site de transition «www.integration-h.eu» est inaccessible, nous demandons que son accès soit ouvert à l'ensemble du personnel.
- R - Le site est actif depuis le dépôt de vos questions.**

- 18 - Temps de douche
 Accueil > VIE PRATIQUE > Guides et Recommandations > Guide du vêtement de travail
 Dans ce guide on peut lire :



Hors les hiérarchies n'ont pas été informées qu'elle devait imputer du temps de "douche" supplémentaire quand les opérateurs se changent pour aller au restaurant d'entreprise. Nous demandons que l'information nécessaire soit faite. Quel est le code et le temps de douche payé le midi dans GESMOD ?

R - Le temps de douche imputable à chaque fois qu'il est nécessaire doit être limité à 15 minutes.

- 19 - Consultation des registres
 De quelle manière les délégués du personnel peuvent-ils conformément à l'article L2313-6 du code du travail consulté les registres (L. 8113-6) ?

R - Il convient de prendre rendez-vous auprès du secrétariat des Relations Sociales. Nous rappelons qu'une consultation ne doit pas constituer un relevé de prise de notes.

- 20 - Contrats de mise à disposition
 De quelle manière les délégués du personnel peuvent-ils conformément à l'article L2313-5 du code du travail prendre connaissance des contrats de mise à disposition conclus avec les entreprises de travail temporaire ?

R - Un registre des intérimaires est tenu à jour, il est consultable comme le registre du personnel sur prise de rendez-vous dans les mêmes conditions de consultation.

- 21 - Code du travail
 Nous demandons l'achat de code du travail récent pour les fonctions RH et juridique de l'entreprise, les récentes références que nous avons reçu par mail à l'appui d'affirmation sont absentes du (Code du travail Version consolidée au 20 avril 2011 - source legifrance). Cela ne peut que nuire à la compréhension et à la crédibilité des propos soutenus.

R - Sans commentaires.

- 22 - Conventions collectives
 SME dépend de la convention chimie, SPS dépend de la convention métallurgie parisienne. Quelle sera la convention collective retenue pour la nouvelle entité ?

R - Cette question relève de la compétence du Comité d'Entreprise et sera instruite si nécessaire le moment venu.

23 - Conventions collectives

S'il ne devait rester qu'une seule convention collective (chimie ou métallurgie), quel serait le calendrier retenu pour le transfert ?

R - Cf. réponse à votre question n°22.

24 - Accords groupe

Il existe des accords Groupe SNPE et Safran. Depuis le 05 avril 2011, qu'il s'agisse du côté SME ou du côté Snecma Propulsion Solide (Safran), chacune des entreprises continue d'appliquer leurs accords Groupe respectifs. A terme, quels seront les accords Groupe applicables sous la nouvelle entité ? Si des accords Groupe (SNPE ou Safran) venaient à disparaître, quel serait le calendrier retenu pour le transfert ?

R - Cf. réponse à votre question n°22.

25 - Accords d'entreprises, statuts du personnel et règlements intérieurs

Depuis le 05 avril 2011, quels sont les accords d'entreprises, les statuts et règlement intérieur applicables à la SNPE et à Snecma Propulsion Solide ?

R - Cf. réponse à votre question n°22.

26 - Contrat de travail

Un avenant ou une modification du contrat de travail des salariés sont-ils prévus ? Si oui, quand ?

R - Cf. réponse à votre question n°22.

27 - Statuts des entreprises et siège social

Quels sont les différents statuts de SME et SPS et quelle sera l'adresse du siège social de la nouvelle entité ?

R - Cf. réponse à votre question n°22.

28 - Nouvelle entité

Combien d'établissements composeront cette nouvelle entité ?

R - Cf. réponse à votre question n°22.

29 - Azote

Nous demandons que la sortie d'azote coté Est du bâtiment 24 soit remontée au niveau de la toiture.

Les purges créent des nuisances sonores.

R - Nous prenons note de cette demande et nous la mettons en instruction.

30 - Astreinte

Depuis le 1^{er} janvier 2011, combien de personnes SPS sont en astreinte sur le centre ?
Combien y sont pour des motifs autres que la sécurité ?

R - Par définition, toutes les astreintes sur notre site sont prévues pour des raisons de sécurité. Comme annoncé lors des ateliers, une cartographie est en cours d'élaboration.

31 - Questions diverses

32 Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le 24 mai 2011 à 9 heures.

QUESTIONS CGT

REMUNERATIONS

- 1 - Indemnités kilométriques
Les indemnités kilométriques n'ont pas évolué depuis septembre 2005 !
Quand allez-vous réévaluer ces indemnités ?

R - Cette demande n'est pas d'actualité.

- 2 - Redistributions salariales
Dans votre réponse à une question CFDT du mois dernier, vous confirmez un montant de 13,3 millions d'euros en redistributions salariales pour l'année 2010.
Nous vous demandons de fournir le détail et les montants s'y rapportant :
- montant total de l'intéressement
- montant total de la participation
- montant total de l'abondement

R - Ces éléments sont issus des comptes de l'entreprise et font l'objet de versements tant aux personnels de l'entreprise qu'à ceux du groupe.

EMPLOI

- 3 - Informations mensuelles habituelles
Nous vous demandons de fournir la copie des listes fournies lors de la dernière plénière du CE (entrées - départs, effectifs inscrits, effectifs de gestion, présence du samedi, HS, listes emplois précaires).

**R - Ces informations relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 31 mars dernier.
Nous vous rappelons que ces informations vous sont transmises tous les mois.**

- 4 - Démissions ATA
Combien de salariés ayant démissionné sont encore présents sur le site ?
Combien de démissions ont été enregistrées :
- en 2011 ?
Combien de nouvelles démissions sont prévues et estimées :
- pour 2011 ?

**R - A ce jour, 18 personnes ont démissionné et sont encore présentes, 14 démissions ont été enregistrées en 2011.
Le nombre de démissions devrait être analogue aux années passées.**

- 5 - Forfait jour
 Nombre total d'ingénieurs et cadres en activité à ce jour ? **460**
 Sur ce nombre :
 Combien sont sans référence horaire ? **11**
 Combien sont adhérents au forfait jour ? **296**
 Combien sont assujettis au régime horaire ? **160**
 Combien de salariés non cadres sont au forfait jour (niveau VI, ...) ? **1**
 Combien de salariés depuis le début 2011 ont demandé à changer de régime horaire ? **4**
 Du régime horaire vers le forfait jour ? **4**
 Du forfait jour vers le régime horaire ? **0**
 Combien de salariés depuis le début 2011 ont changé de régime horaire ? **16**
 Du régime horaire vers le forfait jour ? **16**
 Du forfait jour vers le régime horaire ? **0**
 Combien de demandes, combien de refus ? **0**
- 6- Embauches ingénieurs et cadres
 Depuis le 1^{er} janvier 2011 :
 Combien d'embauches en CDI d'ingénieurs et cadres ? **4**
 Sur ce nombre :
 Combien au forfait jour ? **4**
 Mutés du Groupe ? **1**
 Embauchés de l'extérieur ? **3**
 Combien au forfait heures ? **0**
 Mutés du Groupe ?
 Embauchés de l'extérieur ?
 Combien d'embauches en CDD d'ingénieurs et cadres ? **9**
 Sur ce nombre :
 Combien au forfait jour ? **0**
 Combien au forfait heures ? **9**
- 7 - Retraités en «activité»
 Pourquoi SPS laisse volontairement à un retraité, parti depuis de nombreux mois (circuit départ effectué), des moyens informatiques Société ?
 Cet ex-salarié figure dans la liste de l'organigramme société, mais il ne s'agit pas ici d'un des retraités revenus en CDD !
 Quel est son contrat ?
 Quelle est sa mission ?
 Y a-t-il d'autres cas similaires ?
- R - Sans plus de précision, nous n'avons pas plus d'éléments de réponses que notre réponse du mois dernier.**
- 8 - Méthodes thermostructuraux : encore de nouveaux intérimaires
 Les deux secteurs méthodes, APM et APY, reçoivent encore des intérimaires pour «surcroît temporaire d'activité».
 Dans vos réponses à nos questions n°10 de juillet 2010, 14 de septembre 2010, 9 d'octobre 2010 et 20 de décembre 2010, la Direction ne répond que pic de charge sur 2010 ou projet à court terme.

Nous demandons de fournir un point formel sur :

Nombre de départ de CDI en 2010 et en 2011 ?

Nombre d'arrivée de CDI en 2010 et 2011 ?

Nombre d'intérimaires, CDD ou détachés en 2010 et en 2011 ?

Nombre d'intérimaires, CDD ou détachés embauchés en CDI en 2010 et en 2011 ?

Nombre d'intérimaires, CDD ou détachés partis en 2010 et en 2011 ?

Concernant 2011, vos tableaux font apparaître 8 intérimaires et 1 détaché au 31 mars. Dans ces deux services méthodes, il est constaté la présence de nombreux intérimaires DE FAÇON PERMANENTE depuis plusieurs années.

Le «pic de charge» se prolongeant, nous demandons l'embauche des salariés précaires présents.

R - Comme déjà évoqué les mois précédents, de nombreux recrutements CDI ont eu lieu dans ces secteurs en 2010 et 2011. A titre d'information, les deux derniers ont été embauchés le 1^{er} mai 2011. Un autre est prévu dans les prochaines semaines. Globalement les effectifs CDI de APM/APY ont augmenté.

CONDITIONS DE TRAVAIL / HYGIENE ET SECURITE

9 - Façade sud bâtiment 4

Réverbération de la luminosité du mur du bâtiment 4 au bâtiment 28 : plusieurs questions déjà posées en 2009.

D'une manière unanime, les salariés sont fortement gênés visuellement par la réverbération de la luminosité de la façade sud du bâtiment 4 situé juste en face.

Nous vous demandons de budgétiser et réaliser rapidement le ravalement de la façade sud du bâtiment 4 (rien n'est prévu pour cela à ce jour) dans une couleur moins éblouissante.

R - Aucun budget n'est prévu pour une éventuelle réfection de façade, tous les bureaux du bâtiment 28 sont équipés de stores intérieurs et extérieurs, éventuellement des déplacements de bureaux peuvent être envisagés, pour ce faire merci de contacter les services généraux. Cette question relève par ailleurs des compétences du CHSCT (voir son courrier du 3 mai 2011).

10 - Charge des chargés d'affaires IHMN

Pour les deux secteurs Moyens industriels et Infrastructures, la charge moyenne est supérieure à 30 affaires ou projets. Ceci en tenant compte des salariés intérimaires pour surcroît temporaire d'activité. Ce n'est pas compatible avec un fonctionnement normal du service. Les conditions de travail en sont dégradées.

Afin d'éviter des troubles psychosociaux et une désincitation au travail, nous demandons une diminution importante du nombre d'affaires ou de projets affectés à chaque chargé d'affaire. Cela passe notamment et prioritairement par l'embauche des salariés précaires déjà présents.

R - Le nombre d'affaires affectées à chaque chargé d'affaires IHMN dépend de la complexité et de la taille des affaires. La hiérarchie du secteur et chaque chargé d'affaires revoient régulièrement le portefeuille d'affaires. A titre d'information, le nombre moyen d'affaires en cours est de 20 affaires par chargé d'affaires, dont 11 en phase de réalisation.

11 - Accès vélo route de Touban

Qu'en est-il de la réouverture du passage cycliste route de Touban face au bâtiment 66 ?

Dans quel délai sérieux les cyclistes pourront-ils venir par cet accès moins accidentogène que les ronds-points ?

R - Le projet d'acquisition de la parcelle limitrophe à la propriété SPS (côté nord) est en cours d'instruction. Dans le courant du 4^{ème} trimestre 2011 un aménagement pour les piétons et les cyclistes pourra être réalisé.

12 - Travail de nuit

Quelle est l'analyse du médecin du travail sur les conséquences du travail nocturne à SPS ? Quelles informations et conseils sont données aux salariés concernés par le Médecin du travail ?

R - Au sein de SPS, les activités de nuit concernent les équipiers du bâtiment 25, dont le rythme est organisé en équipe 5x8. Ainsi la problématique et les incidences sur la santé, à moyen et long terme, correspondent plus à ceux relevant du travail en équipe alternante qu'à ceux d'un travail uniquement de nuit.

Remarque : La littérature médicale traitant des conséquences sur la Santé du travail en équipe alternante (entendue selon la définition OMS*) est nombreuse ; pour plus d'information nous proposons la lecture du document INRS ; «Horaires atypiques de travail» (ED 5023) placé en annexe.

Toutefois l'organisation en 5x8 qui élargit les cycles, semble atténuer l'incidence des changements d'horaires de travail sur la santé, sans toutefois les faire disparaître. Ainsi les critères d'âge et de durée d'activité selon cette organisation sont pris en compte pour estimer l'incidence de ce travail sur la santé.

C'est pourquoi à l'occasion des visites médicales systématiques les deux critères précédemment sont évoqués ; au-delà de 50 ans et/ou au-delà de 15 ans de travail en 5x8, une réflexion est menée avec l'opérateur pour estimer l'éventuel impact sur la Santé ; de même que les potentielles conséquences sur la Santé de la poursuite selon ce cycle de travail.

Enfin, le bilan biologique des salariés en 5x8, ainsi que celui de toutes les personnes travaillant en équipe a été défini de façon à explorer le champ endocrinien, qui peut être atteint par ce travail en horaires atypiques.

Définition OMS de la santé * - "un état de complet bien-être physique, mental et social, et [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité".

Annexe : Document INRS ; «Horaires atypiques de travail» (ED 5023). (version papier)

13 - Taux d'absentéisme

Nous vous demandons de fournir les taux d'absentéisme par secteur.

En juillet 2010, vous nous répondiez qu'un indicateur présentant absentéisme et présentéisme sera proposé dans le cadre du suivi périodique des risques psychosociaux.

Quand sera mis en place ce suivi périodique et quand la Direction présentera cet indicateur ?

R - Le bilan social, diffusé prochainement, reprendra cette information relative au taux d'absentéisme. Par ailleurs, cette présentation est faite auprès du CHSCT.

DIVERS

- 14 - Lettres d'avertissement
 Depuis la dernière réunion des DP du 24/03/2011, y a-t-il eu des salariés ayant reçu une quelconque sanction ?
 Combien de lettres de mise en garde ?
 Combien de lettres de convocation à un entretien disciplinaire ?
 Combien d'avertissement et/ou de mise à pied disciplinaire ?

R - Aucune lettre n'a été adressée.

- 15 - Cantine : salariés extérieurs
 Nous vous demandons un point sur la situation actuelle.
 Combien de salariés extérieurs viennent déjeuner actuellement ?

R - Cette question relève désormais de la compétence du Comité d'Entreprise. Cf. le règlement intérieur du Comité d'Entreprise.

- 16 - Cantine : de nouveaux salariés ?
 Suite à l'implantation d'une nouvelle entreprise à proximité (Steris), les salariés de cette société sont-ils appelés à manger au restaurant d'entreprise SPS ?
 Si oui, combien de travailleurs seraient concernés ?
 Quels aménagements de sécurité sont prévus pour la traversée de l'avenue ?
 Pour d'autres futures entreprises proches, en sera-t-il de même ?

R - Cf. votre question n° 15. Toutefois, nous vous faisons remarquer que la fluidité a également augmenté du fait de l'arrivée plus tardive de plusieurs cars de convives des sociétés extérieures.

- 17 - Cantine : chaises musicales
 Nous notons que la direction a pris en compte notre demande N° 28 de juillet 2010, pour la mise en place d'une 5ème caisse.
 Depuis, l'afflux de personnels (notamment extérieur) au restaurant semble poser moins de problèmes.
 Toutefois un grand nombre de chaises ne sont plus disponibles, les usagers du restaurant doivent tous les jours se mettre à leur recherche.
 Nous demandons que les chaises manquantes du restaurant soient remplacées.

R - Un programme de renouvellement des chaises est lancé.

- 18 - Cantine : compte débiteur
 N'ayant pas obtenu de réponse, nous reposons notre question 23 de février 2011 :
 Q - "Combien de personnes ont eu la subvention du CE de 3,86 € retenue, à cause d'un compte débiteur supérieur à 40 € lors du passage en caisse ?
 Combien ont demandé le remboursement de cette ponction auprès d'Eurest ?"
 R - Nous nous rapprochons du chargé d'affaires.
 Où en est ce rapprochement ?

R - Le chargé d'affaires souhaite instruire ce sujet avec le secrétaire du Comité d'Entreprise.

19 - Dispositions PACS : c'est l'omerta

En juin 2010 vous nous indiquiez que les salariés disposent d'une demi-journée payée pour se pacser (besoin de présenter la convocation au tribunal). Le mois suivant nous vous demandions de communiquer cette information au personnel. La réponse relevait de la tartuferie : «Il n'est pas prévu de communication générale. Les bénéficiaires connaissent cette disposition.»

De toute évidence les salariés ne le savent pas... pas plus que le service du personnel ! (problème rencontré en mars).

Nous redemandons que la Direction communique à l'ensemble du personnel cette disposition.

R - Pour les personnels qui se pacsent, l'attribution d'une demi-journée est autorisée. Elle correspond au temps nécessaire pour procéder aux formalités auprès du tribunal.

Une demande d'actualisation de Gestor sous Intranet est en cours.

20 - Dispositions et formalités administratives : c'est encore l'omerta

Nous demandons que la Direction communique à l'ensemble du personnel les dispositions sur le temps accordé pour formalité administrative, «sur convocation pour se rendre à un examen médical (IRM, scanner), au tribunal, ...»

La Fiche de mouvement n'existant plus, comment déclarer ces absences dans Gestor ?

R - Les convocations doivent être fournies au service du personnel pour prise en compte.

21 - Astreintes : bilan de la situation actuelle

Seuls deux secteurs disposent d'une procédure (IGS ou ISE) concernant l'astreinte : Moyens généraux centre 7, et Sécurité-environnement.

Nous demandons un bilan sur les trois derniers mois des astreintes effectuées :

secteurs concernés, de façon exhaustive

nombre de salariés par secteur et périodes réalisées (samedi, dimanche, nuit,...)

cumul d'astreintes par salarié

cumul d'interventions par salarié

R - Une cartographie de la situation des astreintes est en cours de réalisation, comme cela a été décidé lors des ateliers.

22 - Définition de la semaine civile

La Direction peut-elle confirmer que la semaine civile est définie à SPS pour tous les salariés, conformément au Code du travail ?

À savoir : du lundi 0 heure au dimanche 24 heures (Art. L3122-1).

R - Chez SEP, Snecma puis Snecma Propulsion Solide, la semaine civile a toujours débuté le dimanche à 0h00.

- 23 - Salariés au régime horaire : repos compensateur en temps majoré
 Nous demandons une réponse précise à cette question posée le mois dernier.
 Quelles sont les conditions de repos compensateur en temps majoré des salariés au régime horaire (cadres et non cadres) s'ils viennent travailler :
- Un jour férié ?
 - Un jour de congé 5ème semaine ?
 - Un samedi ?
 - Un dimanche ?

**R - Application du statut du personnel (articles 3.5.4, 3.5.4 bis, 3.5.5).
 Les difficultés de compréhension et d'application sont à traiter avec le service administration du personnel.**

- 24 - Salariés au forfait-jours : repos compensateur en temps majoré
 Nous demandons une réponse précise à cette question posée le mois dernier.
 Quelles sont les conditions de repos compensateur en temps majoré des salariés au forfait-jours s'ils viennent travailler :
- Un jour férié ?
 - Un jour de congé 5ème semaine ?
 - Un samedi ?
 - Un dimanche ?

R - Cf. réponse à votre question n°19 du mois dernier.

- 25 - Chargés d'affaires et pilotes techniques
 Suite à votre réponse à notre question 37 du mois dernier, nous vous demandons de clarifier au plus vite quelles sont les tâches déléguables du chargé d'affaires au pilote technique de prestation.
- 1°) Pouvez-vous nous donner une date pour l'uniformisation des fiches de fonction et quand seront-elles accessibles ?
- 2°) Est-il prévu que le pilote technique de prestation délègue une ou plusieurs tâches à du personnel SPS ? Dans ce cas, quelle serait la fonction de cette personne et quelle serait sa responsabilité ?
- 3°) Quelles sont les formations prévues pour les pilotes techniques de prestation, notamment sur les aspects légaux, réglementaires, pour assurer la délégation du chargé d'affaires ?

**R - La fiche de fonction Foederis décrit les missions des chargés d'affaires et pilotes technique de prestation.
 Après un bilan sur l'utilisation de cette fiche fin juillet, nous pourrions définitivement statuer sur la suppression de l'ancienne, en faisant la modification associée du référentiel.
 Les sous-délégations du pilote technique ne sont pas exclues, mais deviennent compliquées, car le chargé d'affaires se doit de maîtriser vers qui partent des responsabilités qui lui incombent au départ : ce cas n'est pas remonté au projet "sous-traitance 2009-2011", mais mérite d'être traité s'il existe.
 Contrairement aux formations chargé d'affaires (dont il existe un cursus standard), les formations pilotes technique de prestations sont à définir au cas par cas : la fiche de délégation prévoit de mentionner s'il existe un besoin. Par exemple, les pilotes techniques IH reçoivent une formation sécurité du même niveau que les chargés d'affaires.**

- 26 - Coefficients, situation actuelle
 Combien y a-t-il de salariés au coefficient 190 :
 - En CDI : **0**
 - En CDD : **2**
 Combien y a-t-il de salariés au coefficient 215 :
 - En CDI : **0**
 - En CDD : **0**

- 27 - Entretien individuel : confidentialité
 1°) Combien de salariés ont demandé à ce que les informations restent confidentielles et à l'intérieur de la société SPS conformément à l'article L1222-3 du Code du Travail ?
 2°) Quelles sont les conséquences du cafouillage complet de Foederis, information du 27 avril, sur la confidentialité des entretiens ?

**R - 4 salariés sont concernés à ce jour.
 Toutes les mesures ont été mises en place par Safran Informatique dès connaissance de ce dysfonctionnement.**

- 28 - Foederis compétences
 Suite à notre question n°34 de mars 2011 reprise ci-après :
 Q - "Nous apprenons que devrait se mettre en place «Foederis compétences».
 En préalable à cette éventuelle évaluation, nous demandons une présentation complète de la part de la Direction à l'ensemble du personnel."
 R - Il ne s'agit pas d'un nouveau projet, mais d'un projet actif depuis 2009 et qui s'est construit avec la participation de 500 salariés. Une présentation du fonctionnement de l'outil sera réalisée.
 Quand et à qui sera présenté le fonctionnement de l'outil ?

R - Les responsables hiérarchiques présenteront aux salariés le dispositif et s'ils le souhaitent ils pourront se faire aider par un RRH.

- 29 - Nouveau bâtiment sous-traitants
 Les sous-traitants situés au bâtiment 10 vont déménager au 1D. Mais il a été expliqué que ce déménagement serait provisoire ... puisqu'un nouveau bâtiment serait construit hors de l'enceinte industrielle à quelques mètres de l'entrée du site.
 1°) Où en est ce projet ?
 2°) Quel en est le coût estimatif ?
 3°) Avec quels financements ?
 4°) SPS serait-il propriétaire de ce bâtiment ?
 5°) Pour combien de salariés serait-il conçu ?
 6°) Où déjeuneraient ces travailleurs ?

R - Les sous-traitants du bâtiment 10 réalisent des travaux en Confidentiel Défense et ne doivent donc être installés que dans des locaux adaptés à ce niveau de confidentialité.

**A ce jour, leur installation au bâtiment 1D n'est pas limitée dans le temps.
 Parallèlement, dans le cadre des pré-études de rénovation du bâtiment 29A, l'un des scénaris possibles suggère l'utilisation du bâtiment 29B (après rénovation) comme zone de bureaux OTM, ce qui supprimerait des locaux actuellement affectés aux sous-traitants "non CD". Si cette option est poursuivie, une réflexion complémentaire devra être menée sur la localisation géographique des S/T du bâtiment 29B, et il serait possible d'étudier, entre autres solutions, l'option d'un bâtiment hors enceinte industrielle.**

**Le sujet n'en est qu'aux réflexions préliminaires limitées au bâtiment 29A, c'est-à-dire aux expressions des besoins et à la mise au point de la faisabilité technique et opérationnelle pour la partie laboratoire.
Les questions 2 à 6 sont beaucoup trop anticipées par rapport au cadrage des réflexions actuelles**

30 - Arrivées et départs : infos intranet

En octobre et novembre 2010 nous vous demandions de mettre à jour les infos sous intranet, puisque depuis février/mars 2010 cette mise à jour mensuelle n'était plus effectuée. La mise à jour devait être réalisée «dès que possible».

Aujourd'hui la rubrique «le personnel / Actualité sociale», où figuraient ces informations Arrivées et Départs, a disparu complètement !

Nous redemandons la mise à disposition des informations.

R - Cf. réponse à la question n° 3 CFDT.

31 - Panneaux syndicaux

Nous demandons la mise en place de panneaux syndicaux aux bâtiments 30 et 37.

R - Nous étudions votre demande.

32 - CET

Combien de jours les salariés de SPS ont-ils versé sur le CET en 2010 ?

Combien de salariés à avoir versé ?

R - 1 156 jours soit 177 personnes.

33 - Divers travaux

Le désherbant utilisé sur le site est-il pris en considération dans l'agrémentation ISO14001 ?

R - Le produit est conforme à la réglementation en vigueur et la FDS est consultable.

34 - Questions diverses

35 - Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le 24 mai 2011 à 9 heures.

QUESTIONS CFE-CGC

1 - Forfaits jours et badgeages

Des cadres embauchés au forfait jour ou ayant récemment adhéré à ce régime ont reçu les consignes suivantes de la part des services RH :

- Le badgeage quotidien est obligatoire
- S'il est omis, une régularisation de pointage doit être faite via Gestor, validé par la hiérarchie
- Toute journée non badgée fait l'objet d'une régularisation de la part des services RH (pose d'un jour de congés ou RTT)

Pour des cadres au forfait jour plus anciens dans l'entreprise, les modalités d'application sont différentes :

- Toute journée non déclarée en absence, congé, RTT etc.. est une journée travaillée
- Le pointage quotidien est une facilité de gestion proposée au salarié sans caractère obligatoire, ainsi que stipulé au chapitre V, article 2 de l'accord sur la réduction du temps de travail des IC et Niveaux VI de 2000
- L'absence de badgeage quotidien dans Gestor ne génère pas d'alerte

Face à cette dualité de traitement, la CFE-CGC réclame que les personnes concernées aient le choix des modalités d'application du forfait jour (contrat proposé au salarié du fait de son autonomie à gérer son emploi du temps, rappelons-le).

R - Ce thème a été abordé lors des ateliers sur les accords.

2 - Affichage réglementaire

La CFE-CGC demande la communication de la liste nominative des Délégués Syndicaux titulaires et suppléants de SPS, pour chaque organisation syndicale représentative dans l'entreprise.

R - Chaque organisation doit connaître ses propres délégués. Toutefois, si nécessaire la Direction propose de leur faire une copie de leur désignation.

3 - Confidentialité des informations de GESMOD

La consultation de compte dans GESMOD n'est pas verrouillée car le mot de passe est le matricule de l'utilisateur.

La CFE-CGC s'interroge sur la conformité de ce dispositif par rapport à la confidentialité et les recommandations de la CNIL..

R - Le nécessaire a été fait, nous rappelons que chaque utilisateur doit pouvoir verrouiller son ordinateur après chaque opération. Il est possible de modifier son mot de passe.

4 - Circuit arrivée

La Direction organise un circuit arrivée permettant de présenter aux nouveaux embauchés ou arrivants les différents secteurs de l'entreprise, susceptibles de lui apporter un service dans sa vie de salarié SPS, y compris le Comité d'Entreprise.

La CFE-CGC réclame que les organisations syndicales représentatives de l'entreprise fasse partie de ce circuit d'arrivée.

R - Ceci relèvera le moment venu de la négociation. Aujourd'hui, le nouvel embauché passe par le Comité d'Entreprise.

5 - Protection juridique

Quel dispositif de soutien juridique la Direction a-t-elle mis en place afin que les salariés de SPS, notamment ceux qui sont en situation de management, assurent leur défense sur le plan pénal lorsque leur responsabilité est engagée, même partiellement, dans un accident ?

R - Aucun dispositif ne peut être prédéterminé. A chaque situation, une disposition particulière pourra être appliquée.

6 - Heures supplémentaires

La CFE-CGC réclame l'émission d'une note auprès de tout le personnel rappelant les règles relatives au déclenchement et à la valorisation des heures supplémentaires par type de forfait et de contrat de travail.

R - Nous prenons note de votre demande qui est assez complexe au regard de nos différents régimes horaires et d'une réglementation qui s'est complexifiée au fil des années.

7 - Questions diverses

8 Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le 24 mai 2011 à 9 heures.